



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### BATSIMAR

Question écrite n° 3435

#### Texte de la question

M. M'jid El Guerrab interroge Mme la ministre des armées sur le programme des bâtiments de surveillance et d'intervention maritime (BATSIMAR). À plusieurs reprises, l'Amiral Christophe Prazuck, chef d'état-major de la marine nationale (CEMM), a évoqué devant les parlementaires la nécessité de le lancer sous très court préavis. Repoussé depuis une dizaine d'années, le retard de ce programme occasionne déjà des ruptures temporaires de capacité en outre-mer, laissant sans défense la zone économique exclusive (ZEE) française. La récente commande d'un troisième navire de type Patrouilleur léger guyanais pour la zone Antilles est une bonne nouvelle mais ne répondra que de manière incomplète aux attentes que la marine nourrissait dans le programme BATSIMAR. Il souhaitait connaître sa position à ce sujet. Il voulait également savoir s'il était envisagé d'investir également dans des navires amphibies légers BATRAL prépositionnés en Guadeloupe, dans la mesure où l'ouragan Irma a montré toute l'utilité qu'un tel dispositif aurait pu avoir.

#### Texte de la réponse

Comme il a été rappelé dans la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale qui a été remise officiellement au Président de la République le 13 octobre dernier, la protection de nos approches maritimes et de nos intérêts en mer requiert, ponctuellement, des capacités pour faire face à des menaces comme le terrorisme maritime ou les tentatives d'incursion dans nos eaux territoriales. Elle nécessite impérativement un effort particulier dans les équipements permettant d'intervenir dans le cadre de la défense maritime du territoire et de l'action de l'État en mer, notamment dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer (DROM-COM). Dans ce contexte, le programme BATSIMAR (bâtiments de surveillance et d'intervention maritime), qui porte sur le renouvellement de la capacité d'action hauturière affectée aux missions de prévention et de sauvegarde de nos approches maritimes et de nos espaces ultramarins, revêt une importance majeure pour la marine nationale. La livraison des premiers patrouilleurs de type BATSIMAR interviendra après 2020. S'agissant de la Guyane, l'acquisition de 2 patrouilleurs légers guyanais (PLG) a été décidée en 2014 pour faire face à la situation opérationnelle tendue constatée dans cette zone géographique ultramarine. Les deux bâtiments, livrés en 2016 et en 2017, donnent aujourd'hui entière satisfaction à la marine au regard de la réalisation des missions qui lui sont confiées localement. La livraison d'un troisième PLG au profit des Antilles est attendue en 2019. Les bâtiments de transport léger (BATRAL) sont quant à eux progressivement remplacés par des bâtiments multi-missions (B2M). Trois B2M ont d'ores et déjà été livrés à la marine nationale. Un quatrième exemplaire, destiné aux Antilles, le sera en 2019. Bien qu'ils ne possèdent pas les capacités amphibies des BATRAL, les B2M sont particulièrement adaptés à l'accomplissement des missions de présence, de surveillance et de protection menées dans les zones économiques exclusives. En outre, ils disposent d'une capacité de transport qui leur permet d'apporter un soutien logistique aux collectivités ou assistance aux populations. Lors d'opérations de secours diligentées en réponse à une catastrophe d'origine naturelle, ils peuvent ainsi embarquer une équipe d'une vingtaine de personnes et plusieurs conteneurs ou des moyens logistiques divers. Enfin, il est précisé que les travaux visant à traduire les conclusions de la Revue stratégique de défense et de sécurité nationale en termes budgétaires et capacitaires dans la future loi de programmation militaire sont en cours. Dans le cadre de

ces travaux, une attention particulière est portée à l'étude de la composition de la flotte des patrouilleurs pour les années à venir.

## Données clés

**Auteur :** [M. M'jid El Guerrab](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (9<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3435

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** [Armées](#)

**Ministère attributaire :** [Armées](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 décembre 2017](#), page 6024

**Réponse publiée au JO le :** [30 janvier 2018](#), page 789